

Commune de La Clusaz



CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2017 Procès verbal

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant ensuite lecture du compte rendu précédent, approuvé à l'unanimité, et passe aux questions inscrites à l'ordre du jour :

- **Modification des statuts du SIMA :**

Compte tenu du transfert de la compétence promotion du tourisme à la CCVT pour la commune de Saint Jean de Sixt, le projet de modification de statuts du SIMA est approuvé comme suit :

Le Syndicat a vocation à mettre en œuvre toute action de soutien à la promotion et à la commercialisation du Massif des Aravis, en particulier pour ce qui concerne la promotion du massif à l'international.

Il peut également assurer, pour le compte de la Communauté de communes des vallées de Thônes (CCVT), toute action en matière de promotion du tourisme à l'international, dans les conditions prévues par une convention qui prévoit notamment les conditions de financement et d'exécution des prestations assurées.

Les actions dans ce domaine seront décidées par un comité de pilotage dont la composition est fixée par le règlement intérieur.

Au cas où le conventionnement avec la CCVT est formalisé, la composition du comité de pilotage sera élargie conformément aux stipulations de la convention conclue à ce sujet entre le SIMA et la CCVT.

Le comité de pilotage peut examiner par ailleurs toute question ayant trait aux questions concernant la promotion du tourisme dans le massif des Aravis. Il peut décider de toute étude en ce domaine.

- **Point sur la loi ALUR : PLU :**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 136 de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (dite Loi ALUR) modifie les dispositions de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes sur le point suivant : la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est transférée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI).

Ce transfert sera effectif à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la Loi ALUR, sauf si dans les trois mois précédant de délai, au moins 25 % des communes représentants au moins 20 % de la population s'opposent audit transfert par délibération.

Il en résulte que le transfert de la compétence en matière de PLU vers la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune de La Clusaz conserve sa compétence en matière d'élaboration du document d'urbanisme

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité de :

- **S'OPPOSER** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes ;
 - **NOTIFIER** la présente délibération à la Préfecture de la Haute-Savoie et à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.
- **Modification du planning de travaux neige de culture sur le secteur du Fernuy : demande de subvention auprès de la Région :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé en juin 2016 auprès de la région Auvergne Rhône Alpes au titre du Plan montagne, acte 1 : neige. Ce document faisait état d'un phasage de travaux qui, au vu des conditions météorologiques très difficiles de ce début de saison 2016/2017 en raison de l'absence de neige, se doit d'être modifié.

Une réflexion a ainsi été menée afin d'anticiper la réalisation, dès ce printemps 2017, d'un chantier d'importance, alors que ce dernier n'était programmé qu'à compter de 2018. Il s'agit du programme de travaux intitulé « Bouclage par le Fernuy / Modification du pompage de Balme ». Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 1 400 000 euros HT.

Cette démarche et cette volonté d'avancer dans les plus brefs délais s'intègre dans un esprit de gestion globale du réseau neige. L'anticipation de ces travaux permettra ainsi d'optimiser la répartition des ressources en eau entre les différents secteurs, et pouvoir ainsi diminuer le temps d'enneigement sur les parties basses du domaine skiable.

Il est important de noter que l'optimisation du réseau neige qui sera réalisée dès ce printemps 2017 sur la piste du Crêt du Merle n'a de sens et ne fonctionnera de manière optimale qu'avec la réalisation des travaux de bouclage par la combe du Fernuy, objet de la présente demande de modification.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d' :

- - Autoriser Monsieur le Maire à déposer, auprès de la région Auvergne Rhône Alpes, un dossier de demande de subvention modificatif pour prendre en compte l'avancement, à 2017, des travaux de « Bouclage par le Fernuy / Modification du pompage de Balme » pour un montant de 1 400 000 euros HT.
- Approuver le programme de travaux modificatif 2016/2018 et son budget de 2 636 200,00 euros HT,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

- **Aménagement touristique du plateau des Confins : Approbation du projet et demande de subvention auprès du Plan Tourisme :**

Monsieur le Maire rappelle que le site des Confins est très fréquenté tout au long de l'année et qu'il constitue un des points les plus attractifs de La Clusaz. Afin de structurer et dynamiser l'offre touristique, la Commune souhaite engager un développement global et réfléchi de ce site :

- 1) Réaménagement du parking de l'Arpettaz
- 2) Maintien et développement de l'activité nordique
- 3) Mise en valeur du lac des Confins

La première phase de ce programme d'aménagement sera engagée dès le printemps 2017. Elle concerne l'extension du bâtiment technique du ski nordique, la création de toilettes publiques et d'une aire de vidange pour les camping-cars ainsi que l'équipement de tables de pique-nique.

A ce titre, le plan prévisionnel de financement est le suivant :

PROGRAMME	MONTANT HT
Travaux de bâtiment	339 656 €
Honoraires Moe (10,36%)	35 188 €

SPS	1 120 €
Etude de sol	3 201 €
Reprise alimentation eau potable pour sanitaires	10 000 €
Tables de pique-nique	1 000 €
TOTAL OPERATION	390 165 €
FINANCEMENT	
Subvention sollicitée	117 049,50 €
Plan Tourisme du Conseil Départemental (30%)	
Autofinancement et/ou emprunt	273 115,50 €
TOTAL	390 165 €

Le conseil municipal décide d'approuver le projet et son plan prévisionnel de financement, De solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental, au titre du Plan Tourisme 2013-2022, à hauteur de 30 % des investissements, Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

- **Mise en vente de la maison forestière du Fernuy :**

Monsieur le Maire expose à son conseil que pour poursuivre l'objectif d'optimisation de son domaine privé et permettre le financement de nouveaux projets d'investissement, il a été envisagé de mettre en vente le chalet du Fernuy situé au 15 chemin du Fernuy.

Afin d'avancer sur ce projet, le conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- organiser la vente du bien en l'autorisant à signer tout document lié à cette mise en vente ;
- signer un protocole visant à fixer les modalités de réalisation de cette vente.

- **Reconstruction du pont du cimetière : approbation du projet et demande de subvention auprès de la réserve parlementaire :**

Monsieur le Maire rappelle que le pont du cimetière est en très mauvais état, et malgré de nombreuses réparations, il ne permet plus d'assurer efficacement la sécurité des véhicules et des piétons. Devant ce caractère d'urgence et d'intérêt général évident, il est proposé de démolir et reconstruire ce pont dans les règles de l'art.

A ce titre, le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT € HT	FINANCEMENT	MONTANT €
Travaux			
Travaux préparatoires	11 915 €	Réserve parlementaire	10 000 €
Démolition terrassement	10 590 €		
Gros œuvre	21 662,70 €	Fonds propres	67 362,40 €
Etanchéité	2 427,50 €		
Revêtement pierre	7 327,20 €		
Revêtement pierre sur mur de soutènement	13 110 €		
Surcoût pour passage d'un camion	8 000 €		
Etudes préalables conception et structure (déjà réalisées)			
Conception/économie de projet	1 000 €		
Etudes structure	1 330 €		

TOTAL	77 362,40 €	TOTAL	77 362,40 €
--------------	--------------------	--------------	--------------------

Le conseil municipal décide d'approuver la réalisation du projet et son plan prévisionnel de financement,

De solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la réserve parlementaire auprès du Député Monsieur Lionel TARDY,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

- **Modification du tableau des effectifs :**

Suite au transfert de la gestion du service eau et assainissement à la SPL Odes aravis, il convient de procéder à la suppression des postes d'agent de maîtrise principal et technicien principal 1ère classe (service Eau)

- **Prestations de services :**

Dans le cadre de prestations d'agents communaux dans d'autres collectivités, les bases de facturation sont fixées comme suit :

Attaché 31.50 € /heure

Rédacteur 24.50 € / heure

Adjoint administratif 19.20 € / heure.

- **Tarifs carte parking perdue :**

Sur proposition de la commission parking, il convient de revoir le tarif « carte perdue » : 10 € par carte perdue au lieu de 50 €. Le conseil décide de revoir ce dossier après avis de la commission parking, stationnement.

- **SATELC : tarifs été 2017, hiver 2017/2018**

Les propositions de tarifs sont remis aux membres du conseil pour étude avant validation lors d'une prochaine réunion.

Les propositions de fermeture des remontées mécaniques sont également remises aux membres du conseil et n'appellent aucune observation.

- **Questions diverses :**

Demande de subvention pour la création de 14 logements saisonniers dans le bâtiment « La Bataille » :

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été menée pour la réalisation de logements pour les travailleurs saisonniers de la station dans le bâtiment communal dit « La Bataille ». Le projet consiste à créer 14 logements en agrément PLS au 1^{er} étage, 2^{ème} étage et dans les combles du bâtiment.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

PROGRAMME	MONTANT HT
Maîtrise d'œuvre, études techniques, assurance et assistance administrative	106 789 €
Travaux et mobilier	736 165 €
TOTAL	842 954 €
FINANCEMENT	
Conseil départemental : <i>production de logements en faveur des saisonniers</i>	79 620 €

Préfecture Haute-Savoie : 20 % <i>soutien à l'investissement public local 2017</i>	168 590 €
Emprunts (PLS et Amallia)	513 890 €
Fonds propres	80 854 €
TOTAL	842 954 €

Une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local a été déposée auprès de M. le Préfet en 2016. Le projet n'ayant pas été retenu en 2016, il est possible de redéposer une demande au titre du dispositif 2017.

Le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet et son plan prévisionnel de financement, sous condition d'obtention des subventions,
- de solliciter auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2017, à hauteur de 20% minimum des investissements,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Projet UNT liaison Danay :

Le Conseil prend connaissance de l'avant projet réalisé sur le Danay et souhaite proposer d'autres tracés plus adaptés au fonctionnement de notre station et à la protection de l'environnement. Une réunion de travail pour ce dossier sera organisée rapidement.

De même, la Commune de Manigod souhaite que soit inscrit dans le rapport de présentation de notre PLU, l'idée d'une liaison entre la piste de Coverie et la Tête de Cabeau, si l'opportunité se présentait. Dans le projet de PLU, Monsieur le Maire précise qu'il a été indiqué :

« Des orientations du PADD concernant également le renforcement raisonné des infrastructures liées au ski, notamment à terme, la possibilité d'une liaison du domaine skiable de La Clusaz avec ceux des stations voisines. Cette liaison permettrait une meilleure attractivité et visibilité du domaine skiable des Aravis (notamment à l'international) et renforcerait sa compétitivité ».

Renouvellement du contrat enfance jeunesse :

Le contrat enfance jeunesse avec la CAF a expiré au 31 décembre 2016. Il convient de le renouveler. Le conseil municipal doit donc accepter le principe de ce renouvellement, autoriser le Maire à négocier le renouvellement de ce contrat avec le nouveau projet et signer tous documents s'y rapportant.

Bail Zone Artisanale :

Dans le cadre de la cession de l'activité de l'entreprise René Gallay, il est demandé au conseil d'accepter le principe de proposer un nouveau contrat au repreneur dans la mesure où la commune souhaiterait procéder à une mise en location du local en fin du bail initial (2022) : avis favorable du conseil.

Bail pour location de la Chasse :

Par bail du 27 décembre 2007, la commune a donné à bail à la Société de Chasse Saint Hubert de La Clusaz le droit de chasse sur les propriétés communales de La Clusaz pour une période de 9 années consécutives du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2016. La redevance annuelle avait été fixée à 30 €. Le conseil autorise le Maire à signer un nouveau bail de 9 années et fixe le montant de la redevance annuelle à 40 €.

Demande de subvention pour le déploiement d'un réseau de fibre optique :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a lancé depuis quelques années le déploiement d'un réseau privé de communication fibre optique entre les différents bâtiments communaux. L'objectif est de pouvoir communiquer efficacement entre les sites (Mairie, centre technique, patinoire, espace aquatique ...) et de disposer d'une nouvelle technologie performante pour l'internet, la téléphonie, les terminaux de paiement, la vidéosurveillance... Cela permettra de gagner en efficacité et en qualité de service proposé.

Le projet pour 2017 consiste à terminer le maillage afin que le réseau soit totalement opérationnel pour la fin de l'année. Il nécessite des travaux de pose d'équipements, soudure, fourniture et pose de matériel spécifique.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

PROGRAMME	MONTANT HT
Travaux de déploiement de la fibre optique	49 490,91 €
TOTAL	49 490,91 €
FINANCEMENT	
Préfecture Haute-Savoie : 20 % <i>Dotation de soutien à l'investissement local 2017</i>	9 898 €
Fonds propres	39 592,91 €
TOTAL	49 490,91 €

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et son plan prévisionnel de financement,
- de solliciter auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2017, à hauteur de 20% minimum des investissements,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Forfait Post stationnement :

La réforme de la décentralisation du stationnement payant sur voirie, votée en janvier 2014 dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. A compter de cette date, en raison du changement de nature juridique du stationnement payant, ce dernier sera alors considéré comme une modalité d'occupation du domaine public soumis au paiement d'une redevance. Plus aucune amende pénale de 1^{ère} classe (17€) ne pourra donc plus être émise à l'encontre d'un automobiliste en défaut de paiement.

La loi prévoit désormais qu'un automobiliste qui n'aura pas spontanément payé pour la totalité de sa durée de stationnement se verra facturer un forfait de post stationnement (FPS). De même qu'à l'heure actuelle ce sont les collectivités qui décident souverainement de leur propre tarification horaire, le montant du FPS sera fixé par délibération du conseil municipal.

Il conviendra donc d'engager la préparation et la mise en œuvre de cette réforme.

Demande de Subvention :

Un dossier de demande de subvention est à déposer pour la coupe de bois à câble - parcelle 19.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00 pour passer la parole au public qui aborde différents sujets dont les projets à inscrire au SCOT, le problème de circulation et de stationnement dans la station et les différents travaux à réaliser dans la commune.

